



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 12 SEPTEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 05

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr HILLAIRET Patrick

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis . PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 04 du 05 Septembre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 07 / 08 SEPTEMBRE 2019

Match n° 51986.1 Aiffres É Foc Vouilletais en Futsal 1^{ère} Division

Arbitre : Mr. PELLEGRIN Jordan

Réserve du club de Foc Vouilletais

Je soussigné, CHARGE Etienne, licence n° 1142422234, joueur/capitaine du Foc Vouilletais, formule des réserves sur la qualification et la participation du joueur n° 1 TARET Yohann, du club d'Aiffres pour le motif : la licence du joueur TARENT Yohann a été enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

La licence est à l'état non validée sur Footclub.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification de la feuille de match constate :

Réserve portant sur la qualification et la participation du joueur TARENT Yohan licence n° 1112451641 de l'Av.S Aiffres. La licence du joueur cité en objet a été enregistrée à la Ligue de Football de la Nouvelle Aquitaine le 03/09/2019, avec une date de qualification le 08/09/2019.

Le joueur TARENT Yohan était dument qualifié le 09/09/2019 et pouvait participer à la rencontre AV.S Aiffres (1) . The FOC Vouilletais (1).

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Av.S Aiffres (1) . The FOC Vouilletais (1) 5-3

Les droits de confirmation, soit 37", seront portés au débit du club de The FOC Vouilletais.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 12 SEPTEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 05

FORFAITS

Amende de 40 Ö

Neuvy Bouin en D4 poule C . 1^{er} Forfait

Amende de 30 Ö

Avenir Autize/Ardin en D5 poule A . 1^{er} Forfait

Clazay/Bocage en D5 poule C . 1^{er} Forfait

Bessines Asptt en D5 poule F . 1^{er} Forfait

Amical Sauzéen 2 en D5 poule H . 1^{er} Forfait

Limalonges 2 en D5 poule H . 1^{er} Forfait

FORFAIT GENERAL

Le club de **Fomperron Ménigoute** déclare le **Forfait Général** de son équipe en Championnat **Futsal 2^{ème} Division poule B**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

DECLARATION MATCH AMICAL

Du club de Mauzé Thoursais 2

Dimanche 15 septembre 2019 : Contre St Jean Missé

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 21/22 SEPTEMBRE 2019

Le match n° 50802.1 la Crèche . Prahecq en D 4 poule E se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 à 15 h 00 sur le stade P. Veillon à St Maixent l'École (**Le club de Prahecq a été avisé par la messagerie Zimbra**)

COURRIERS

Du club de RC Parthenay Viennay

Concernant l'occupation du Parc des Sports l'enjeu et une demande pour les matchs à domicile de leur équipe de 4^{ème} Division qui se dérouleront le dimanche à 15 h 00 sur le stade J. Daguerre.

Pris note **Les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra.**

Des clubs de Clazay et ES Bocage

Déclaration d'entente entre les deux clubs en D5, avec Clazay en club support.

Pris note.

Du club de La Crèche

Nous informant que leur équipe 1 évoluant en D2 poule Sud, jouera tous ses matchs le samedi soir à 20 h 00 à compter du 04 octobre 2019.

Pris note **Les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 12 SEPTEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 05

Du club La Crèche

Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupes Départementales

Pris note - Remerciements

Le Secrétaire
Patrick HILLAIRET

Le Président
Gilles BAUDOUIN